



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 3 mars 2021

CM 1963/1/21
REV 1

LIMITE

JAI
FREMP

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: WP-FREMP@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 281 4948

Objet: PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL sur le renforcement de
l'application de la charte des droits fondamentaux dans l'Union
européenne
– Approbation
– Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 3 mars 2021 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver les conclusions sur le renforcement de l'application de la charte des droits fondamentaux dans l'Union européenne, qui figurent dans l'annexe du document ST 6437/1/21 REV 1.

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Les réponses doivent parvenir par courrier électronique (WP-FREMP@consilium.europa.eu) au secrétariat général du Conseil au plus tard **vendredi 5 mars 2021 à 16 heures** HEC (heure de Bruxelles).

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.
